

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15; Exclus : 0
Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL– C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE**Ont donné pouvoir**: JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON**Excusé** :

Elu supplémentaire : JL MASSON

14 – Proposition d'acquisition d'un bien à la commune Terrain C 525

La Commune à reçu le 21/07/2024 un courrier de GFA LALOU consorts TEMPERE qui souhaite vendre à la Commune le terrain C 525.

En effet, ce terrain est intéressant pour la Commune car très bien situé, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain au prix de 20 000 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 26/09/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire,

